

Québec, 1^{er} mai 2006

OBJET : Information supplémentaire du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Service des pesticides) suite à une demande du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à propos du bilan des ventes 2002 dans le cadre du programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de la Tuque et de la MRC du Domaine-du-Roy.

BILAN DES VENTES DU SECTEUR FORESTIER

NOTE : Le bilan des ventes de pesticides de 2002 est en préparation et n'est donc pas disponible. Il est néanmoins possible à partir des données préliminaires de fournir une estimation des ventes pour le secteur forestier.

1. Estimation des ventes – données préliminaires non validées

Nos données préliminaires sur la quantité d'ingrédients actifs pour le secteur forestier pour la saison 2002 nous indiquent une valeur d'environ 2 000 kg d'ingrédients actifs composée presque exclusivement (99 %) d'herbicides.

Dans son étude d'impact (tableau 14, page 46), la compagnie Smurfit-Stone souligne qu'elle a effectué des traitements aux phytocides aériens sur 522 ha sur ces territoires (172 ha +350 ha). Si on calcule rapidement une dose de 6 litres/ha de glyphosate (à 480 g/l de sel isopropylamine – voir section 2 ci-dessus vs 356 g/l), on obtient pour cette superficie plus de la moitié de la quantité des phytocides vendue en 2002 (2000 kg), soit environ 1 500 kg.

2. Données sur la masse réajustées en 2002

Pour mieux correspondre à la réalité, certains produits ont été réévalués et les ventes ajustées préalablement au traitement des données de 2002. En effet, au lieu de prendre la quantité qui figure sur l'étiquette, exprimée en équivalent acide, on a calculé la concentration réelle des produits vendus sous forme de sels ou d'esters. Ceux-ci ayant des masses moléculaires plus élevées, l'exercice donne lieu à des ajustements à la hausse des données de ventes de ces produits. C'est le cas du glyphosate, vendu sous forme du sel isopropylamine, où l'on calculera une masse supérieure par rapport à la méthode utilisée au cours des années précédentes. Le bilan des ventes 2002 tiendra compte de cet ajustement et les données seront donc légèrement supérieures par rapport

à un calcul qui aurait été fait comme en 2001. Afin de bien comparer les valeurs, l'exercice doit être fait afin de réajuster toutes les valeurs des quantités de produits vendus sous forme de sels ou d'esters pour chacune des années de 1992 à 2001.

Exemple de la quantité calculée de glyphosate :

- ✓ Bilans de 1992 à 2001 : calcul de 356g/l d'équivalent acide (inscrit sur l'étiquette);
- ✓ Estimation 2002 : calcul de 480 g/l de sel isopropylamine (quantité réelle appliquée par litre). Un ajustement est en cours pour toutes les années antérieures (1992 à 2001).

3. Répartition par secteur d'activités en 2002

La répartition par secteur d'activité des quantités vendues d'ingrédients actifs pour l'année 2002 sera vraisemblablement la même que celle que l'on retrouve pour les autres années des bilans 1992 à 2001 soit environ 80 % en agriculture, 0,2 % dans le secteur forestier et le reste répartie de la même façon.

4. Ventes 2003

Le traitement des données de ventes en 2003 n'est pas débuté. Contrairement à ce qui avait été dit lors des audiences publiques, le bilan de 2003 ne sera pas disponible avant plusieurs mois. Aucune estimation ne peut donc être fournie.

p.j. Bilan des ventes 2001

BILAN DES VENTES 2001

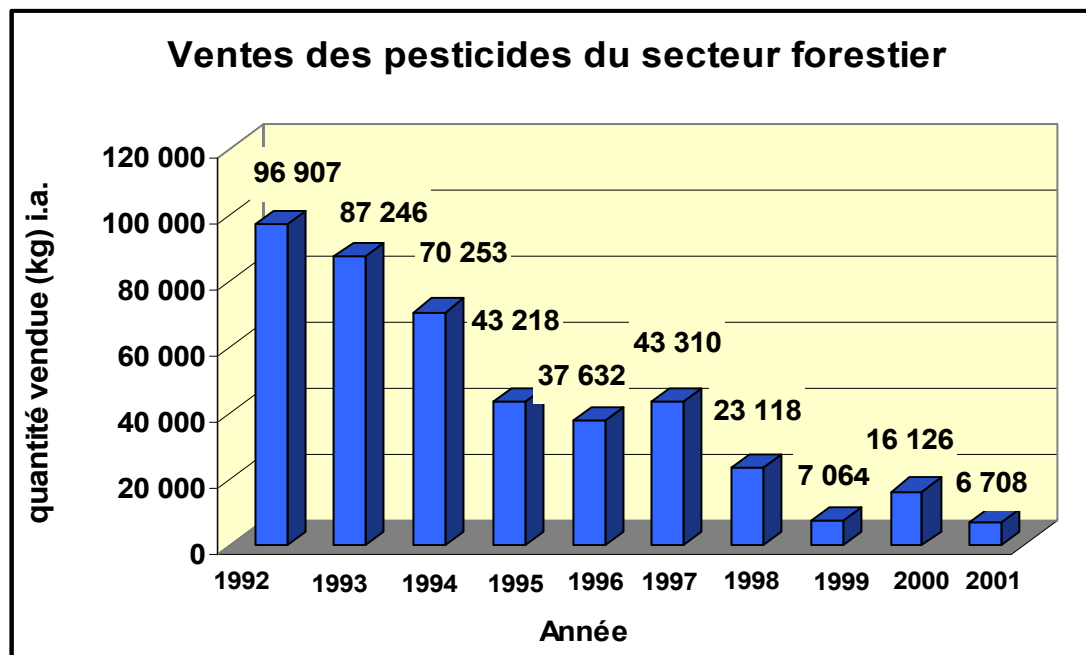
SECTEUR FORESTIER

Les pesticides utilisés en milieu forestier sont principalement des phytocides (herbicides-sylvicides) et des insecticides. Les phytocides servent à dégager certains secteurs reboisés afin d'éliminer la végétation qui rivalise avec les nouveaux arbres durant les premières années de croissance. Les insecticides détruisent les insectes forestiers ravageurs. Depuis 1987, seul le *Bacillus thuringiensis kurstaki* (*B.t.k.*) est employé en forêt publique dans les programmes de pulvérisation pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et l'arpenteuse de la pruche.

La Stratégie de protection des forêts, adoptée par le gouvernement en 1994, prescrit l'abolition des pesticides chimiques en forêt publique au plus tard en 2001. Des méthodes préventives et certaines mesures inscrites dans la Stratégie ont permis de réduire avant l'année 2001 l'utilisation d'herbicides chimiques. Les ventes de pesticides chimiques pour application en forêts privées pour les travaux non subventionnés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pourraient se poursuivre après cette date puisque la Stratégie de protection des forêts ne s'applique pas à ces territoires.

Depuis le début des compilations en 1992, les quantités de pesticides vendues pour le milieu forestier ont constamment chuté d'année en année, sauf en 1997 et en 2000 où une légère augmentation a été constatée (figure 2). L'année 2001 présente cependant une diminution des ventes dans ce secteur à cause de l'entrée en vigueur de la Stratégie de protection des forêts et de l'absence d'épidémie d'insectes forestiers ravageurs.

FIGURE 2



La quantité totale d'ingrédients actifs vendus est constituée presque exclusivement (99 %) d'herbicides. Depuis 1993, il n'y a pas eu d'infestations sévères de la tordeuse des bourgeons de l'épinette nécessitant des programmes de pulvérisation aérienne d'insecticides. De même, les programmes de pulvérisation aérienne contre l'arpenreuse de la pruche avec du *B.t.k.* n'ont été entrepris qu'en 1997 (5 000 hectares) et en 2000 (40 000 hectares). Les facteurs comme le parasitisme, la qualité des œufs pondus, la présence de pathogènes et certains facteurs climatiques modulent les variations de population des insectes et les superficies à traiter qui en découlent.

GROUPES CHIMIQUES

On trouve peu de pesticides homologués exclusivement pour usage forestier, aussi les produits pouvant être utilisés en forêt appartiennent à la catégorie des produits commerciaux (classe 3). Le tableau des groupes chimiques du secteur forestier, présenté en annexe, montre que seuls des herbicides de la famille chimique des organophosphorés ont été vendus en 2001.